



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

RÈGLEMENT NUMÉRO 500-2026 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

PROJET



## **CHAPITRE I – DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES**

### **ARTICLE 1 – OBJET**

Le présent règlement a pour objet de compléter les règles prévues au Code de la sécurité routière et d'établir la localisation des arrêts obligatoires.

### **ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION**

Le présent règlement s'applique uniquement aux voies publiques sous la responsabilité de la municipalité situées sur le territoire de celle-ci, à l'exclusion des routes et chemins relevant de la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ).

### **ARTICLE 3 – INTÉGRATION DES ANNEXES**

Les annexes « A » et « B » font partie intégrante du présent règlement et ont la même valeur que s'il y était reproduit au long.

## **CHAPITRE II – ARRÊTS OBLIGATOIRES**

### **ARTICLE 4 – OBLIGATION D'ARRÊT**

Le conducteur doit immobiliser son véhicule conformément au Code de la sécurité routière.

### **ARTICLE 5 – LOCALISATION**

Les arrêts sont ceux identifiés à l'annexe A.

### **ARTICLE 6 – ARRÊTS MULTIPLES**

Les intersections à arrêts multiples sont identifiées à l'annexe B.

## **CHAPITRE III – SIGNALISATION**

### **ARTICLE 7 – INSTALLATION**

La municipalité autorise le service des travaux publics à installer et maintenir la signalisation.

### **ARTICLE 8 – CONFORMITÉ**

La signalisation doit être conforme aux normes du MTQ.

## **CHAPITRE IV – DISPOSITIONS PÉNALES**

### **ARTICLE 9 – INFRACTION**

Toute contravention constitue une infraction.



## ARTICLE 10 – APPLICATION

Les agents de la paix sont autorisés à appliquer le règlement.

## CHAPITRE V – DISPOSITIONS FINALES

### ARTICLE 11 – ABROGATION

Tout règlement incompatible est abrogé.

### ARTICLE 12 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

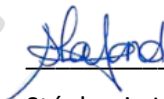
Avis de motion	19 mai 2026
Projet de règlement	19 mai 2026
Adoption	15 juin 2026
Avis public	16 juin 2026
Publication	16 juin 2026
Entrée en vigueur	16 juin 2026

original signé



Madame Émilie Boisvert  
Mairesse

original signé



Stéphanie Lafond  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



## ANNEXE A – ARRÊTS EXISTANTS

Type	Rue	Intersection	Remarque
Arrêt	52 <sup>e</sup> Lac des Français	Rang Saint-Paul	
Arrêt	Côte Saint-Paul	Rue Laforest	
Arrêt	Rue des Français	Rue Laforest	2 arrêts
Arrêt	Rue Laforest	Route 343	
Arrêt	Rue Bélanger	33 <sup>e</sup> Lac des Français	
Arrêt	Rue St-Louis	Rue Harvey	
Arrêt	Rue Déry	33 <sup>e</sup> Lac des Français	
Arrêt	Rue Boulianne	Avenue Lavoie	
Arrêt	Rue Larochelle	Route 343	
Arrêt	Rue de la Plage	Route 343	
Arrêt	Rue Albert-Arbour	Route 343	
Arrêt	Chemin de l'Aqueduc	Route 343	
Arrêt	Rue de l'Étang	Rue du Pied-de-la-Montagne	2 arrêts
Arrêt	Rue de l'Avenir	Rang du Pied-de-la-Montagne	2 arrêts
Arrêt	Rue du Merle-Bleu	Rang du Pied-de-la-Montagne	
Arrêt	Rue des Hirondelles	Rue du Merle-Bleu	
Arrêt	Rue des Chardonnerets	Rue des Hirondelles	
Arrêt	Chemin Valois	Rang du Pied-de-la-Montagne	
Arrêt	Rue Péko	Chemin Ste-Béatrix	
Arrêt	Rue Mayrand	10 <sup>e</sup> rang	



Type	Rue	Intersection	Remarque
Arrêt	Rue Urbain	10 <sup>e</sup> rang	
Arrêt	Rue Morin	Route des Lacs	
Arrêt	Rue Joseph	Route des Lacs	
Arrêt	Rue Louise	Route des Lacs	
Arrêt	Rue Tellier	Route des Lacs	
Arrêt	Rue Georgiana	Rue Morin	
Arrêt	Rue Patrick	Rue Morin	
Arrêt	Rue Morin	Rue Urbain	
Arrêt	Chemin du Vallon	Route des Lacs	
Arrêt	Chemin du Lac Andy	9 <sup>e</sup> rang	
Arrêt	Chemin du Lac Ducharme	9 <sup>e</sup> rang	



ANNEXE B – ARRÊTS AJOUTÉS 2026

Type	Rue	Intersection	Remarque
Arrêt	Chemin des Valois	Rue des Pionniers	
Arrêt	Chemin des Valois	Rue des Cônes	
Arrêt	Chemin des Valois	Rue de la Montagne	
Arrêt	Rang du Pied-de-la-Montagne	Rue de l'Avenir	2 arrêts
Arrêt	Rue du Pied-de-la-Montagne	Rue de l'Étang	
Arrêt	Rue du Pied-de-la-Montagne	Petit 10 <sup>e</sup> rang	
Arrêt	10 <sup>e</sup> rang	Montée René	
Arrêt	10 <sup>e</sup> rang	Rue Mayrand	
Arrêt	10 <sup>e</sup> rang	Rue Urbain	
Arrêt	Route des Lacs	Rue Morin	
Arrêt	Route des Lacs	Rue Morin Est	
Arrêt	Route des Lacs	Chemin du Vallon	
Arrêt	Rue Morin	Rue Urbain	
Arrêt	9 <sup>e</sup> rang	Chemin du Lac Andy	
Arrêt	9 <sup>e</sup> rang	Chemin du Lac Ducharme	
Arrêt	9 <sup>e</sup> rang	1 <sup>re</sup> rue du Faisan-Bleu	